

A retenir



Abonnez vous aux
éditions Midi-Pyrénées
du BSV

www.bsv.mp.chambagri.fr

MILDIU	Surveillez d'éventuelles sorties de taches dans le courant de la semaine. Et restez vigilants au risque de contamination de masse en cas de pluie.
OÏDIUM	La vigilance est toujours de mise. Surveillez l'évolution de la situation sanitaire sur vos parcelles sensibles.
VERS DE GRAPPE	Début du vol de G2 imminent.

Annexe : Message réglementaire Flavescence dorée 2016

MÉTÉO

Prévisions du 22 au 27 juin 2016

	Mer 22	Jeu 23	Ven 24	Sam 25	Dim 26	Lun 27
Températures	18 32	18 32	18 23	15 21	14 22	14 24
Tendances						

Mercredi 15 juin, un nouvel orage de grêle a touché des vignobles du département. La trajectoire de l'orage va d'Aignan, secteur le plus touché (80% de dégâts sur les secteurs les plus impactés), jusqu'à Montestruc (30 à 40 % de dégâts sur les parcelles les plus touchées).

STADES PHENOLOGIQUES

Cépages	Gascogne	St Mont - Madiran
Chard	29 - 30	30
Sauv	26 - 27	26 - 27
Gr Mg	26 - 28	26 - 29
Pt Mg	26 - 28	26 - 29
Colomb	28 - 29	29 - 30
Ugni b	23 - 24	-
Merlot	28 - 29	-
Tannat	-	26 - 27
Cab S	25	25 - 27

Rappel des stades (Eichhorn et Lorenz) :

- 19 : tout début de floraison
- 21 : 10-25 % de floraison
- 23 : Pleine floraison – 50 % de chute des capuchons
- 24 : 50-80 % de floraison
- 25 : Fin de floraison
- 27 : Nouaison

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
Languedoc-Roussillon
Midi-Pyrénées
BP 22107 – 31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution
ISSN en cours

MILDIOU (*Plasmopara viticola*)

• Situation au vignoble

De nouveaux symptômes apparaissent mais l'évolution n'est pas explosive pour l'instant. On observe peu d'évolution depuis la semaine dernière.

Au sein du réseau de surveillance, les parcelles référence restent peu impactées par la maladie.

Sur les TNT, la maladie avait déjà gagné du terrain la semaine dernière en exprimant les sorties de taches issues des contaminations de début juin. Mais au début de cette semaine, la situation sanitaire des témoins n'avait pas connu de nouvelles sorties significatives de taches.

• Données de la modélisation

➤ Potentiel Système

- ✗ **Zone St Mont** : Calcul à partir des données de stations météo fixes : Beaumarchès, Bouzon Gellenave, Corneillan, Couloumé Mondebat, Lelin Lapujolle

A ce jour, la pression exercée par le mildiou est maintenant forte sur la totalité des secteurs. Les cumuls de pluies sont hétérogènes sur la zone, mais des contaminations de masse sont modélisées à chaque pluie de plus de 2 mm de la semaine dernière (entre le 13 et le 18 juin) sur l'ensemble de la zone. Sur l'ensemble des secteurs, plusieurs épisodes de contaminations de masse ont eu lieu. Les contaminations ont pu être localement fortes.

Pour la période à venir, la pression devient forte sur toute la zone. Des contaminations de masse sont modélisées à chaque pluie d'au moins 3-4 mm sur l'ensemble des secteurs. Les contaminations pourraient être fortes en tous secteurs.

- ✗ **Zone Gascogne** : Calcul à partir des données radar : Condom, Eauze ; et de stations météo fixes : Courrensan, Gondrin, Mauléon, Montréal, Ste Christie, St Puy

A ce jour, la pression exercée par le mildiou est forte sur la majorité des secteurs. Les cumuls de pluies sont hétérogènes sur la zone, mais des contaminations de masse sont modélisées à chaque pluie de plus de 2 mm de la semaine dernière (entre le 13 et le 18 juin) sur l'ensemble de la zone. Sur l'ensemble des secteurs, plusieurs épisodes de contaminations de masse ont eu lieu. Les contaminations ont pu être fortes.

Pour la période à venir, la pression devient forte sur toute la zone. Des contaminations de masse sont modélisées à chaque pluie d'au moins 3-4 mm sur l'ensemble des secteurs. Les contaminations pourraient être fortes en tous secteurs.

- ✗ **Zone Madiran** : Calcul à partir des données radar : Labatut, Moncaup ; et de stations météo fixes : Cannet

A ce jour, la pression exercée par le mildiou faible sur les secteurs de Labatut et Moncaup et forte sur le secteur de Cannet. Des contaminations de masse ont été modélisées les 14, 15, 17, 18 juin sur le secteur de Cannet et le 15 juin sur le secteur de Moncaup. Les contaminations ont pu être fortes.

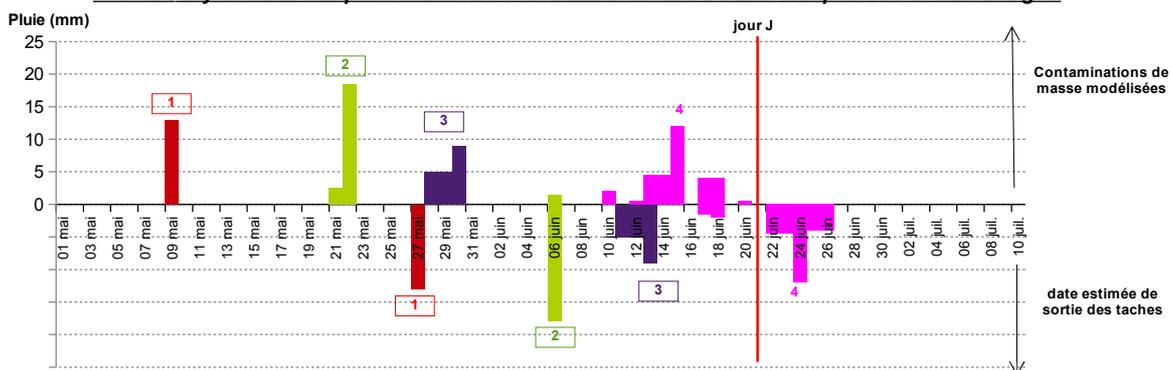
Pour la période à venir, la pression est en hausse. Les contaminations de masse sont modélisées dès 3-4 mm sur toute la zone. Les contaminations pourraient être fortes en tous secteurs.

- ✗ **En tous secteurs** : Les taches issues des contaminations du 13 au 18 juin devraient être visibles entre les 22 et le 26 juin.

Évaluation du risque : La pression est forte. Le vignoble vient de subir deux période consécutives de fortes contaminations et il est probable que ces successions d'importantes pluies soient à l'origine de sortie de taches conséquentes. Même en situations protégées, des sorties de taches ne sont pas à exclure.

A la gestion du risque des contaminations de masse attendues à chaque pluie, s'ajoute donc la gestion des repiquages en présence de taches au vignoble.

Mildiou : Synthèse des épisodes contaminants – Calculs au 20/06/2016 pour la zone Gascogne



Synthèse réalisée à partir des données de la modélisation et des suivis de parcelles du réseau de surveillance :

Les données de la modélisation permettent d'identifier les pluies contaminantes et les suivis en parcelles confirment les dates de sorties de taches.

La contamination de masse et la sortie des taches correspondante sont identifiées par une couleur et un numéro identiques
La hauteur des histogrammes est proportionnelle à la hauteur de la pluie contaminante
numéros encadrés = sortie de taches confirmées par les observations sur le réseau de surveillance

OÏDIUM (*Uncinula necator*)

• Situation au vignoble

On ne note pas d'évolution significative de la situation sanitaire à ce jour. Cette semaine, seul un cas de sortie importante de symptômes est signalé sur une parcelle assimilée à un TNT. Dans ce cas précis, les symptômes s'expriment fortement sur feuilles et grappes (Gros Manseng, secteur Bouzon Gellenave).

Évaluation du risque : La période de risque est en cours. Les grappes restent sensibles aux contaminations jusqu'au stade fermeture.

Surveillez l'état sanitaire de vos parcelles. Les premiers symptômes foliaires sont visibles en situations sensibles et la fin de la période d'incubation des contaminations printanières pourraient laisser apparaître les premiers dégâts sur grappes. Restez vigilants !



©IFV Sud-Ouest
www.vignevin-sudouest.com

Symptômes d'oidium sur feuille - Photo IFV

BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

• **Situation au vignoble :** On ne note pas d'évolution depuis plusieurs semaines.

Évaluation du risque : La réceptivité des grappes aux contaminations augmente fortement à partir de la floraison et jusqu'à la nouaison.

Surveillez l'évolution de la situation sanitaire dans vos parcelles car, comme pour le mildiou, les fortes pluies de ces dernières semaines ont pu être à l'origine de contaminations significatives dont les conséquences pourraient être visibles sous 10 à 15 de jours.

En présence de symptômes, la gestion de la maladie est de mise jusqu'à la fermeture et doit être associée à celle du mildiou et de l'oidium.

BOTRYTIS (*Botrytis cinerea*)

• Éléments de biologie

Les grappes peuvent être contaminées par le champignon dès la floraison. Celui-ci peut pénétrer à l'intérieur des jeunes grappes à la faveur des blessures faites par la chute des capuchons floraux. A ce moment là, le champignon peut rester latent jusqu'à la véraison, stade auquel les baies deviennent réceptives.

Le développement du champignon est dépendant de nombreux facteurs :

- de la sensibilité variétale ;
- de la climatologie de la campagne ;
- du déroulement de la floraison. Les capuchons floraux et autres débris végétaux peuvent, par exemple, être colonisés par le champignon et rester emprisonnés dans la grappe. Ils pourront alors être à l'origine d'une attaque ultérieure sur les baies ;
- de la prophylaxie mise en œuvre sur les parcelles. A savoir :
 - la maîtrise de la vigueur,
 - l'aération des grappes et la création d'un microclimat défavorable au champignon,
 - la limitation des portes d'entrée par une bonne gestion du risque vers de grappe et oidium.

Évaluation du risque : Une surveillance spécifique du botrytis ne se justifie que pour les situations sensibles : charge importante, entassement des grappes... Actuellement, ces critères sont réunis sur de nombreuses parcelles du département

Les conditions climatiques de ces derniers jours n'ont pas été favorables à une chute rapide des capuchons floraux ce qui pourrait constituer un facteur de risque d'installation du Botrytis dans les grappes. Ne négligez pas les mesures prophylactiques.

VERS DE LA GRAPPE (*Lobesia botrana*)

• **Situation au vignoble :** Les pièges du réseau de surveillance n'enregistrent pas de captures pour l'instant.

• Données de la modélisation

La période de nymphose de la G1 s'achève. Le modèle n'identifie pas de démarrage significatif du vol de G2. Seuls les postes les plus précoces du réseau montrent les prémices d'un 2^e vol qui devrait se confirmer dans la semaine.

Données au 20 juin Zone Gascogne	G1			G2		
	% L4	% L5	% Nympe	% Adultes	% œufs	% L1
Gondrin	100%	86,1%	37,3%	-	-	-
Mauléon	100%	91,6%	55,7 %	0,01 %	-	-
St Puy	96,2%	67,5%	18,1%	-	-	-

Évaluation du risque : Le démarrage du deuxième vol accuse un retard certain. Le retour de conditions plus sèches et plus chaudes devrait favoriser une reprise d'activité des papillons. Relevez régulièrement vos pièges et transmettez vos données.

La pression semble relativement faible en fin de G1. A l'exception de situations ponctuelles plus critiques (Ex : Zone Bourrouillan-Laujuzan-Manciet, zone Montréal, zone Gondrin) où la pression est plus importante.

Seuil de nuisibilité l'issue de la G1 : 50 à 80 glomérules pour 100 inflorescences (hors confusion sexuelle, à moduler en fonction du potentiel de récolte)



Chrysalide d'Eudémis - Photo CA 32

CICADELLE VERTE (*Empoasca vitis*)

• Situation au vignoble

Les populations sont présentes mais les effectifs restent très faibles et sans incidence en termes de dégâts foliaires.

Évaluation du risque : Surveillez vos parcelles. Les observations et les comptages doivent porter sur les populations larvaires qui sont peu mobiles et visibles à la face inférieure des feuilles. Les adultes, qui sont plus facilement visibles car ils volent, ne sont pas la cible des stratégies de gestion.

Seuil de nuisibilité (printemps) : 100 larves de cicadelle pour 100 feuilles

Mesures prophylactiques : L'application d'argile comme barrière physique est à mettre en place avant l'installation significative des populations.

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DORÉE

(*Scaphoideus titanus*)

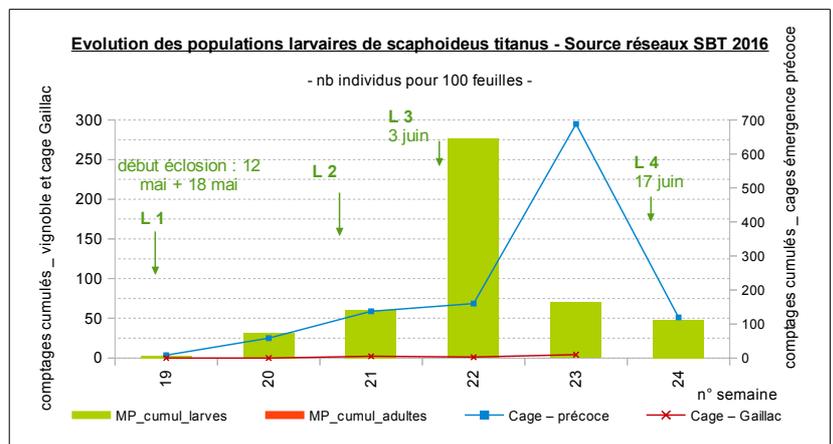
• Situation au vignoble

Les toutes premières éclosions ont été repérées autour du 10-12 mai dans la première cage d'émergence, puis confirmées par les premières détections de jeunes larves en parcelles sur le vignoble de Gascogne.

Dans les cages d'émergence, les éclosions se poursuivent. Un pic d'émergence a été observé au cours de la semaine 23. Généralement cette phase d'éclosion se poursuit sur plusieurs semaines.

Au vignoble, ce sont désormais les larves de stade L4 qui apparaissent.

Évaluation du risque : La période du T1 est en cours. Consultez le message réglementaire en annexe pour connaître les modalités de lutte contre le vecteur de la Flavescence Dorée.



Le prochain BSV Vigne Gascogne St Mont Madiran paraîtra le mardi 28 juin 2016

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées et élaboré sur la base des observations réalisées par Areal, la Cave des producteurs réunis, la Chambre d'Agriculture du Gers, les Ets Ladevèze, OGR, les Producteurs Plaimont, la SICA Altema, les Silos Vicois, Val de Gascogne, les Vignerons du Gerland, Vivadour, VitiVista et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Vignobles de l'Ariège, Aveyron, Gers, Haute-Garonne, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn et Tarn et Garonne Lutte contre la flavescence dorée de la vigne et son insecte vecteur - Premières dates d'intervention campagne 2016 -

La flavescence dorée de la vigne est due à un phytoplasme, qui se développe dans la sève de la plante, diffusé par la cicadelle *Scaphoideus titanus*, **organisme de quarantaine** en Europe et de lutte obligatoire en France. L'arrêté ministériel du 19 décembre 2013 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur rappelle **l'obligation de la lutte sur tout le territoire national**.

En région, un arrêté préfectoral pour 2016 (en cours de signature) définit la liste des communes contaminées par la flavescence dorée (catégorie 2) et dans lesquelles la lutte est obligatoire. La liste des communes proposées est disponible sur le site Internet de la DRAAF Languedoc Roussillon Midi Pyrénées (www.draaf.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr).

Dans ces départements, les toutes premières éclosions ont été repérées, pour un premier lot précoce, à partir du 09-10 mai en cage d'émergence. Puis la présence des premières larves a été confirmée le 12 mai lors de suivis en parcelles dans le Gers. Une deuxième période d'éclosion a ensuite été identifiée à partir du 18 mai sur les secteurs de Gaillac et Fronton. La troisième période d'éclosion a été confirmée à partir du 27 mai en Aveyron. Le début de la période d'éclosions de *Scaphoideus titanus* a donc été évalué : au 12 mai pour les communes des départements 32 et 65, au 18 mai pour les communes des départements 09, 31, 46, 81 et 82, et au 27 mai pour les communes du département de l'Aveyron.

1. Modalités de lutte pour les vignes conduites en **lutte phytosanitaire « conventionnelle »** (hors vignes-mères)

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : 2 traitements larvicides obligatoires Traitement adulticide (T3) à réaliser en fonction de l'analyse de risque
1 ^{er} traitement – T1 : larvicide	30 jours suivant le début des éclosions , soit : <ul style="list-style-type: none"> • du 12 juin au 22 juin pour les départements du 32 et 65 • du 18 juin au 28 juin pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82 • du 27 juin au 06 juillet pour le département du 12
2 ^{ème} traitement – T2 : larvicide	A la fin de la persistance d'action de l'insecticide du T1 ou 14 jours après le T1 , soit : <ul style="list-style-type: none"> • du 26 juin au 06 juillet pour les départements du 32 et 65 • du 2 juillet au 12 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82 • du 11 juillet au 21 juillet pour le département du 12
3 ^{ème} traitement – T3 : adulticide	Les dates de mise en œuvre de ce traitement seront précisées ultérieurement

2. Modalités de lutte pour les vignes –mères

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : 3 traitements obligatoires
1 ^{er} traitement – T1 : larvicide	30 jours suivant le début des éclosions, soit : <ul style="list-style-type: none"> • du 12 juin au 22 juin pour les départements du 32 et 65 • du 18 juin au 28 juin pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82 • du 27 juin au 06 juillet pour le département du 12
2 ^{ème} traitement – T2 : larvicide	A la fin de persistance d'action de l'insecticide du T1 ou 14 jours après le T1, soit : <ul style="list-style-type: none"> • du 26 juin au 06 juillet pour les départements du 32 et 65 • du 2 juillet au 12 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82 • du 11 juillet au 21 juillet pour le département du 12
3 ^{ème} traitement – T3 : adulticide	Les dates de mise en œuvre de ce traitement seront précisées ultérieurement

3. Modalités de lutte pour les vignes conduites en « agriculture biologique »

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : 2 traitements obligatoires , le troisième traitement larvicide est recommandé
1 ^{er} traitement – T1 : larvicide	30 jours suivant le début des éclosions, soit : <ul style="list-style-type: none">• du 12 juin au 22 juin pour les départements du 32 et 65• du 18 juin au 28 juin pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82• du 27 juin au 06 juillet pour le département du 12
2 ^{ème} traitement – T2 : larvicide	10 jours après le T1, soit : <ul style="list-style-type: none">• du 22 juin au 02 juillet pour les départements du 32 et 65• du 28 juin au 08 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82• du 06 juillet au 16 juillet pour le département du 12
3 ^{ème} traitement – T3 : larvicide	au moins 10 jours après le T2, soit : <ul style="list-style-type: none">• du 02 juillet au 12 juillet pour les départements du 32 et 65• du 08 juillet au 18 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82• du 16 juillet au 26 juillet pour le département du 12

Rappel : Les produits phytosanitaires utilisables sont à choisir parmi ceux disposant d'une **autorisation de mise sur le marché** (AMM) et pour l'usage « traitement des parties aériennes » contre la cicadelle de la **flavescence dorée**. Les conditions d'utilisation doivent se conformer aux préconisations mentionnées sur l'étiquette. Notamment veiller au respect du délai avant récolte (DAR) et des zones non traitées (ZNT) tels que mentionnés sur l'étiquette des produits.